ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE
MORBIHAN

Bienvenue à la

Maison d'Accueil Spécialisée du Coudray

Livret d'accueil

ZA du Clos Joubaud
56460 LA CHAPELLE CARO
☎02.97.74.94.94
mascoudray-administration@epsm-morbihan.fr

L'équipe de la MAS du Coudray vous souhaite la bienvenue

Ce livret d'accueil vous aidera à nous connaitre, à découvrir le cadre de vie que nous vous proposons et les valeurs qui guident notre action.
Il vous présentera notre organisation, nos missions et notre façon de les mettre en œuvre.

Sommaire

1. La MAS du Coudray en quelques mots
2. Les autres Etablissements Médico-Sociaux de l'EPSM Morbihan
3. Nos valeurs
4. La demande d'admission
5. Notre établissement
6. Notre équipe
7. Une journée type
8. Santé
9. Activités
10. Droits

Etablissement géré par l'EPSM-Morbihan, la MAS du Coudray est habilitée à accueillir des adultes handicapés psychiques âgés de plus de 20 ans, présentant une situation complexe de handicap avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes de la vie quotidienne.

Notre mission est de promouvoir votre autonomie et votre citoyenneté dans le respect de vos capacités, vos besoins personnels, vos libertés individuelles et surtout vos souhaits et projets de vie.

Tous les professionnels qui vous accompagneront au cours de votre séjour se sont engagés à respecter et mettre en œuvre les principes énoncés dans notre charte de Bientraitance.

Nous vous proposons un environnement agréable et mettons à votre service une équipe pluridisciplinaire qualifiée et des moyens techniques optimisés.
Votre qualité de vie dans l'établissement est notre préoccupation majeure et c'est avec vous que nous construirons les éléments qui la constitueront.

Le Directeur

1. La MAS du Coudray en quelques mots

Ouverte en janvier 2008, la structure offre à ses résidents un cadre de vie agréable et fonctionnel.

L'établissement peut accueillir :

- 43 personnes en Hébergement Complet
- 1 personne en Hébergement Temporaire (90 jours/an au maximum)
- 3 personnes en Accueil de Jour (retour à domicile le soir)

Toutes les chambres sont individuelles et disposent d'une salle d'eau-wc.

Notre Situation

A 8 kilomètres de Ploërmel et 40 Kilomètres de Vannes, l'établissement est situé sur la commune de **La Chapelle Caro**.

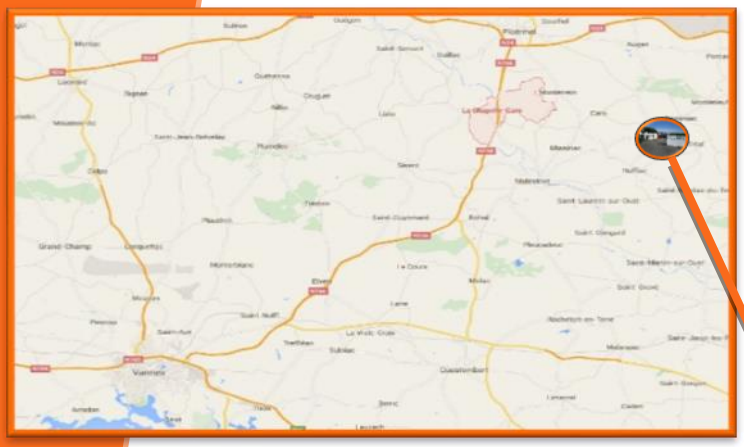

MAS du Coudray

2. Les autres Etablissements Médico-Sociaux de L'EPSMMorbihan

Le pôle Médico Social est rattaché à l'EPSM de St AVE et se compose de 3 autres établissements

Le Foyer d'Accueil Médicalisé GUERIGNAN

10, rue Ambroise PARE
56500 BIGNAN

- 30 places d'hébergement permanent pour adultes handicapés psychiques

Le Foyer d'Accueil Médicalisé KERUHEL

11 rue des genets
56250 MONTERBLANC

- 50 places d'hébergement permanent pour adultes handicapés psychiques

La Maison d'Accueil Spécialisée de Kerblay

25 rue du Grabon
56370 SARZEAU

- 60 personnes en Hébergement Complet
- 2 personnes en Hébergement Temporaire (90 jours/an au maximum)
- 2 personnes en Accueil de Jour (retour à domicile le soir)

3.Nos Valeurs

La MAS du Coudray fait reposer son action sur des valeurs et des principes à savoir:

- Le Respect de la personne, de sa dignité et de ses droits individuels
- La Promotion de l'autonomie et de la participation sociale de toute personne accueillie
- La mise en œuvre d'un accompagnement bientraitant et rassurant pour chacun
- La collaboration avec les familles et proches

Les professionnels intervenant dans l'établissement s'engagent à respecter notre charte de Bientraitance

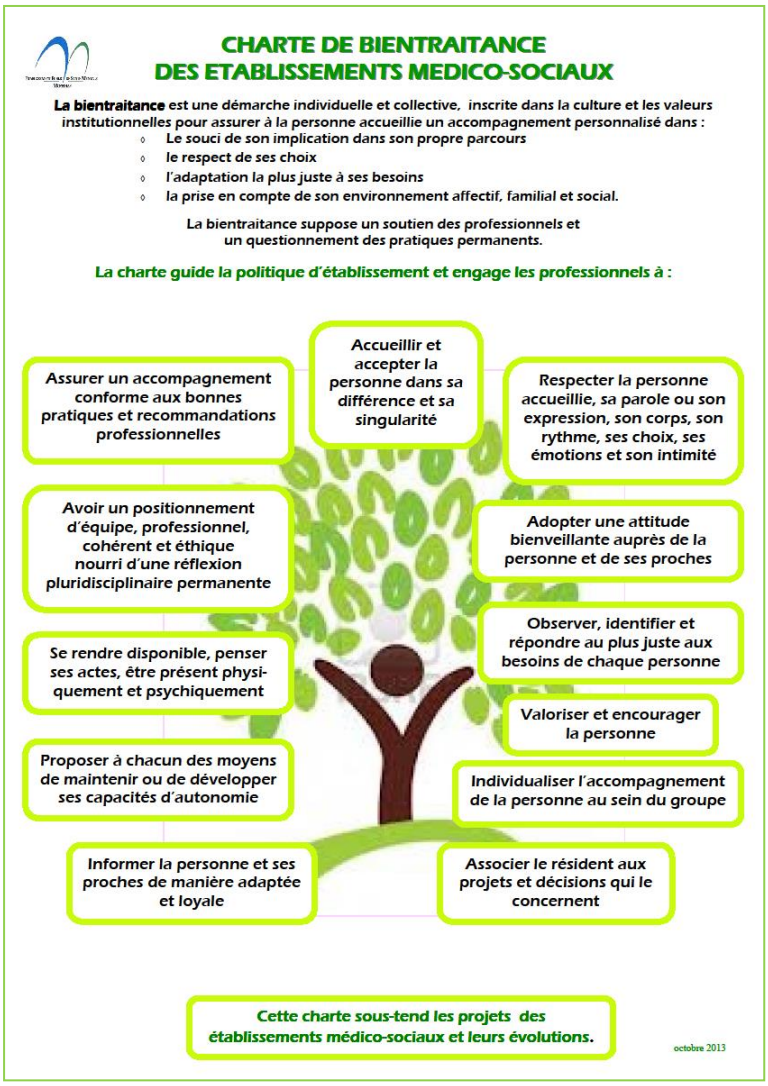

4. La demande d'admission

Plusieurs étapes sont nécessaires :

MDPH

Le résident a obtenu une notification **MDPH** qui préconise l'hébergement en Maison d'Accueil Spécialisée.

Il contacte la MAS pour obtenir un dossier de demande d'admission qu'il renseigne et transmet au secrétariat de l'établissement.

Il a été invité à venir visiter l'établissement et à rencontrer une partie de l'équipe professionnelle.

Son dossier a été étudié en Commission d'Admission pluridisciplinaire.

La Commission a considéré que l'établissement pouvait répondre à ses besoins.

La personne a été inscrite sur liste d'attente.

Une place s'est libérée et il arrive dans la structure.

A l'arrivée du résident, nous lui communiquerons notre règlement de fonctionnement et un contrat de séjour.

Ces documents nous engagent à lui proposer un **accompagnement personnalisé de qualité**.

Il s'engage en retour à respecter nos règles de vie en collectivité.

Documents à nous communiquer

- **Carte vitale + Attestation**
- **Carte Mutuelle**
- **Photocopie de la carte d'identité**
- **Photocopie de la carte d'invalidité**
- **Copie du jugement de tutelle**
- **Attestation d'Assurance Responsabilité Civile(Obligatoire)**

Frais d'Hébergement

Le prix de journée est pris en charge par l'Assurance Maladie

Vous devrez régler le forfait journalier au tarif en vigueur.

Certaines mutuelles prennent en charge partiellement ou totalement ce forfait.

Une facture vous sera adressée chaque mois.

Le secrétariat reste à votre disposition pour vous aider

dans les démarches administratives.

5. Notre Etablissement

La MAS du Coudray est composée de **quatre** « **maisons** » dont chacune porte le nom d'une région.

Toutes les chambres sont individuelles et disposent d'une salle d'eau privative avec WC. Le mobilier est fourni (lit, chevet et placards) mais la personne accueillie peut apporter d'autres petits meubles ou matériel TV/hi-fi à condition qu'ils soient conformes aux normes de sécurité.

L'ensemble de l'établissement répond aux normes d'accessibilité actuelles.

L'alimentation, la fourniture et le blanchissage du linge de lit et de toilette, les soins médicaux (hors spécialités) et la majorité des activités sont pris en charge par l'établissement.

Les vêtements et les produits d'hygiène (shampoing, dentifrice, gel douche.....) restent à la charge du résident. Nous pouvons l'accompagner dans ces achats.

La maison Bretagne, nous accueillons un groupe hétérogène au niveau des capacités et de l'autonomie des résidents.
Cette hétérogénéité nécessite d'individualiser et d'ajuster nos accompagnements.

La maison Bretagne propose un accompagnement individualisé favorisant le développement personnel, l'autonomie et l'insertion, adaptée à l'âge du résident et à ses besoins, respectant ses choix, son histoire de vie, ses capacités, ses habitudes de vie, son état de santé physique et/ou psychique.

la maison Bretagne :

Chaque jour, le résident bénéficie d'une aide dans les actes de la vie quotidienne qui s'adapte à ses capacités et à son rythme de vie. Dans un cadre calme et chaleureux, une équipe attentive propose des activités douces (écoute musicale, promenades, pâtisserie, soins esthétiques…).

La maison Flandres accueille des adultes avec des troubles envahissants du développement (TED) ou trouble du spectre autistique (TSA), associés à une déficience intellectuelle et/ou handicaps physiques.

La maison Flandres nous accompagnons et faisons progresser de façon adaptée les résidents. Nous maintenons et/ou développons l'autonomie fonctionnelle des résidents.

la maison Flandres :

Aménagement du coin « calme »

- Définir un lieu dédié au calme (extérieur au groupe), accessible et repérable par tous. Pour se faire, utilisation d'un des bow-windows et aménagement de celui-ci.
- Pour certains résidents, proposer des temps précis pour se reposer, pour d'autres le laisser en accès libre.
- Il semble important de « cloisonner » cet espace, afin d'être repéré comme lieu de calme et permettre un meilleur repos pour la personne qui s'y trouve.

coin « jeux »

- permettre aux résidents d'investir leur « temps libre » par des jeux de loisirs et/ou éducatifs.
- faire émerger l'initiative, l'autonomie dans le choix des jeux des résidents en laissant libre accès à l'armoire.

la maison Savoie, les personnes accueillies peuvent présenter un niveau d'autonomie variable. Certaines sont très dépendantes avec peu de lien social, et nécessitent un accompagnement dans tous les gestes de la vie quotidienne.

L'équipe répond aux besoins de chaque résident en adaptant son organisation. Des soins de qualité sont prodigués tout en respectant le rythme de chaque personne.

La *maison Savoie :*

Pour les personnes dépendantes, nous proposons des activités en fonction de leur Projet d'Accompagnement Personnalisé et de nos observations. Bien souvent, ces activités sont d'ordre sensoriel, de motricité, de bien-être (séances snoezelen, bain détente, marche, esthétique, toucher relationnel…).

Pour les personnes plus « autonomes », de la même manière, les activités proposées répondent à leur Projet d'Accompagnement Personnalisé, leurs envies et leurs attentes sont prises en compte. De ces activités ressortent du bien être, un travail sur la sensorialité, la motricité (pâtisserie, couture, écriture, esthétique, activités manuelles, jeux…).

La maison Provence, nous maintenons au maximum l'autonomie des résidents accueillis, nous les guidons dans leur quotidien, et leur proposons un accompagnement optimal.

La maison Provence :

L'équipe accompagne et réalise auprès des résidents les actes essentiels de la vie quotidienne, soins d'hygiène, de confort, et mise en place d'activités motrices. Elle encourage les personnes accueillies dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Des activités de détente et plaisir sont proposées (bain détente, modelage, soins esthétiques, promenades…).

6. Notre Equipe

Résident

Directeur

Directeur adjoint de l'EPSM Morbihan ayant en charge la gestion des établissements médico sociaux (les 2 FAM et les 2 MAS ainsi que la résidence Arc en Ciel)

Cadre Coordonnateur MAS-FAM

il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre de la politique générale des EMS et à l'ensemble des organisations

Cadre de Santé

il est garant de l'ensemble des organisations de soins et des accompagnements des résidents

Secrétaire

il assure l'accueil et l'ensemble des tâches administratives des dossiers des résidents et de la MAS

Educateurs Spécialisés

Animateur sociale

ils accompagnent les équipes dans l'élaboration et le suivi du P.A.P avec les référents. Ils garantissent la pertinence des activités en lien avec le P.A.P du résident, sous le contrôle du cadre. Ils organisent le planning des activités et proposent un budget de fonctionnement au cadre en fonction de ce planning.

Médecin Psychiatre

il assure le suivi de l'état de santé mentale et psychologique des résidents par des consultations hebdomadaires

Médecins Généralistes

il assure le suivi médical des résidents par des consultations hebdomadaires en collaboration avec l'IDE et le psychiatre

Agents de bio-nettoyage

ils assurent l'entretien des locaux et l'ensemble des tâches hôtelières

Psychologue

il assure le suivi psychologique des résidents par des consultations régulières et participe à des ateliers

Kinésithérapeute Psychomotricien

il assure le suivi psychologique des résidents par des consultations régulières et participe à des ateliers

Ergothérapeute :

examine, les retentissements physiques (moteurs et sensoriels), psychiques, mentaux et cognitifs.

Infirmiers

ils assurent les soins sur prescription médicale et l'organisation des suivis médicaux des résidents

Aides Médico Psychologiques

Aides -soignants

ils assurent l'accompagnement les résidents dans les gestes de la vie quotidienne, dans les activités et les missions éducatives

7. Une journée type à la MAS du Coudray

Déroulement d'une journée dans les maisons :

- **7h et 9h :** La journée débute en douceur, les résidents les plus matinaux se réveillent et pour les plus tardifs nous les réveillons vers 8h45 - 9h. Le fait d'avoir deux services, permet aux résidents de déjeuner par groupe de 5/6 personnes, ce qui facilite les échanges.

- **8h et 10h :** Au vue de l'hétérogénéité des résidents de la maison, certains plus autonomes accomplissent leur toilette seul avec une vérification si besoin et si ils le demandent. Les toilettes sont faites entre 7h et 10 h, afin que les résidents ayant une activité dans la matinée soient prêts.

- **Entre 9h45 et 11h45**, certains résidents participent à des activités ou des sorties proposées par l'équipe transversale (Animatrice, éducateurs, moniteur éducateur), Les résidents ne participant à aucune activité transversale, peuvent profiter du salon et de ses activités (jeux, dessin, télévision, musique…). Ils participent volontiers au rangement du linge blanc (linge de toilette) dans la buanderie avec les professionnels.

- **12h à 13h,** le déjeuner est servi. Les déjeuners sont élaborés en collaboration avec la diététicienne de l'EPSM.

- **14h** , après le repas, les résidents qui le souhaitent peuvent profiter d'un temps de sieste ou/et d'une promenade digestive. L'après midi des activités sont proposées aux résidents par l'équipe transversal et accompagnés par le personnel du service.

- **16h**, un goûter est proposé avec une boisson. Ce moment se déroule soit dans la salle à manger, soit dans le patio en fonction du temps.

- **19h**, le dîner se déroule dans les mêmes conditions que les autres repas. L'équipe est disponible pour donner les repas individuellement à certains résidents si cela est nécessaire et les autres résidents qui sont plus autonomes participent au bon déroulement du repas.

- **19h45 - 20h**, un premier groupe de résidents est accompagné au coucher. Ceux qui le souhaitent, peuvent profiter du programme télévisuel, écouter de la musique ou rester avec des professionnels pour bavarder.

8. Votre santé

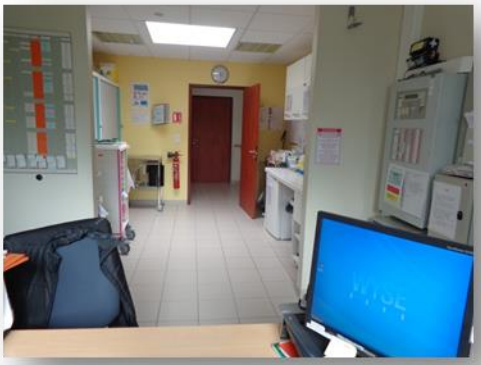

La MAS du Coudray dispose d'une équipe pluri-professionnelle pour répondre au mieux aux besoins de santé.

- Un médecin généraliste intervient une fois par semaine dans l'établissement. Le résident peut le choisir en tant que médecin traitant mais il a aussi le droit de faire le choix d'un autre médecin.
- Un médecin psychiatre est présent un après-midi par semaine.
- Une équipe infirmière présente 24h/24 surveille l'évolution de l'état de santé, assure la prévention des risques de santé et prodigue les soins nécessaires du résident.
- Un kinésithérapeute et un psychomotricien peuvent proposer une prise en charge selon les besoins.

Nous assurons le suivi des traitements dans le cadre d'un circuit du médicament très sécurisé.

Notre équipe apporte les soins nécessaires, peut accompagner pour des consultations externes et préparer les éventuelles hospitalisations du résident.

Nous nous efforçons d'assurer le droit à l'égalité d'accès aux soins et une prise en charge de qualité .

9. Activités

L'équipe de la MAS, selon les centres d'intérêt, les capacités et les axes de travail définis dans votre Projet d'Accompagnement Personnalisé, définira avec le résident et ses proches un certains nombres d'activités qui seront régulièrement proposées.

En dehors de ces activités régulières, le résident pourra participer aux nombreuses animations ou occupations organisées par l'établissement.

Des locaux adaptés et équipés permettent la réalisation de ces activités.

Les espaces d'activité

L'espace sensoriel

Cet espace, équipé d'un matelas à eau, d'une colonne à bulles, de jeux de lumières… est dédié à la stimulation sensorielle ou à des moments d'apaisement.

L'espace beauté

Dans ce salon de beauté, vous pourrez vous faire coiffer (*présence d'un coiffeur à domicile tous les 15 jours, à la charge du résident*) ou bénéficier de soins esthétiques (*plusieurs professionnels sont formés à cette pratique*).

C'est un espace de bien-être et de valorisation.

La salle de bain détente

Chaque unité possède une salle de bain équipée d'une baignoire.

Les bains détentes sont des accompagnements proposés en particulier aux personnes pour lesquelles l'élément « eau » peut apporter un apaisement et parfois des bénéfices thérapeutiques.

L'atelier culinaire :

PÂTISSERIE : Un espace de préparation culinaire adapté qui permet aux résidents de participer à la conception de repas.

REPAS A THEME : Les résidents participent du choix du menu, à l'achat, la confection et à la dégustation des plats

L'atelier de travaux manuels

Peinture, bricolage, … dans cet atelier, libre cours est donné à l'expression et à la créativité des résidents.

- ***Les activités***

Des activités sportives, éducatives ou simplement de loisirs sont souvent organisées à l'extérieur de la MAS.

L'ouverture sur le monde extérieur et l'inscription dans l'environnement local font partie de nos engagements.

Quelques activités « hors les murs »

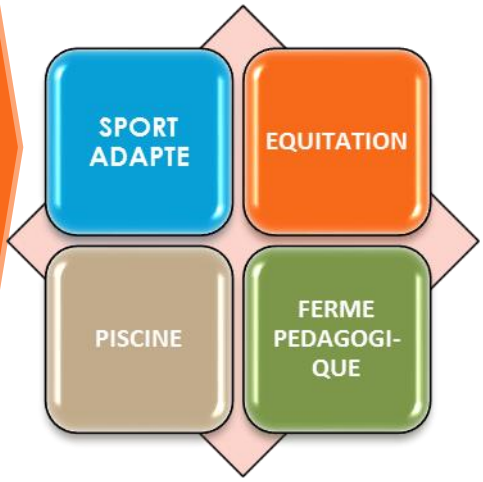

10. Droits

En venant vivre à la MAS du Coudray, le résident entre dans un établissement qui se veut respectueux de vos libertés individuelles.

Toutefois, en fonction des capacités et pour assurer leur sécurité, il se peut que certaines de ces libertés soient difficiles à mettre en œuvre.

Dans tous les cas, c'est avec le représentant légal et toujours avec le souci de préserver au maximum le bien-être que le cadre de l'autonomie sera défini.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

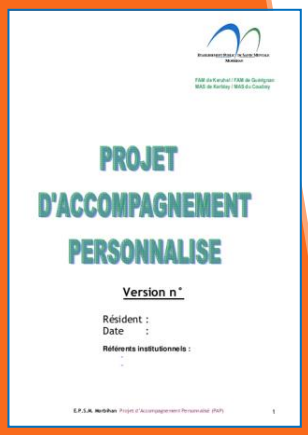
PROJET
D'ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE

Version n°

Résident :
Date :

Référents institutionnels :

Dès l'arrivée du résident dans l'établissement, deux « Référents » sont désignés pour faciliter son intégration et évaluer ses besoins.

Ils feront avec lui le recueil de ses attentes et après un temps d'observation, travaillerons avec l'ensemble de l'équipe, lui-même et ses proches à l'élaboration de son Projet d'accompagnement Personnalisé.

Celui-ci lui sera expliqué ainsi qu'au représentant légal lors d'une rencontre formalisée. Il sera libre de l'accepter ou de demander des modifications.

Ce projet sera évalué et ajusté avec lui chaque année.

L'argent et les achats

L'établissement met à la disposition l'ouverture d'un compte personnel à la BANQUE des PATIENTS de l'EPSM.

Le représentant légal pourra y déposer la somme nécessaire aux besoins mensuels. (Tabac, petites sorties, friandises…).

L'équipe de la MAS, prélève sur ce compte l'argent liquide dont il aura besoin. Celui-ci est conservé dans un coffre individuel, à son nom, au secrétariat de la MAS.

Il sera accompagné par des membres de l'équipe pour effectuer ses achats autant que nécessaire.

Le culte

Les résidents admis en MAS ont la possibilité de vivre leur croyance. Pour ce faire, la MAS autorise, sous réserve du respect des règles de laïcité et du règlement de fonctionnement de la MAS, les représentants des différents cultes à venir dans l'établissement auprès des résidents qui le souhaitent.

Les résidents peuvent également se rendre sur les lieux de culte de leur choix, en dehors de la MAS, sous réserve de la disponibilité de l'équipe.

La représentation dans l'établissement

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) de l'établissement a pour mission d'assurer la participation des résidents et de leurs représentants légaux à la vie de la structure.

Quatre représentants des familles des résidents et représentants légaux y siègent.

Ces représentants sont élus par leurs pairs.

La composition du CVS est renouvelée tous les trois ans.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an et aborde toutes les questions qui touchent à l'actualité et aux évolutions de la structure.

Des réunions de résidents sont organisées avant chaque conseil pour faire émerger les questions et souhaits des résidents.

Les Personnes qualifiées

Depuis la loi 2002-2 dite loi de rénovation del'action sociale, tout usager peut faire appel à un conciliateur en cas de litige avec l'établissement.

Le conciliateur est une personne qualifiée, nommée par la M.D.P.H., qui accompagne le plaignant dans ses démarches de contestation et qui favorise la compréhension des intérêts de chacun.

Le conciliateur est une personne bénévole, extérieure à la M.D.P.H., disponible et disposée à l'écoute et à la résolution des conflits.

La liste des personnes qualifiées pour le Morbihan est affichée à l'entrée de l'établissement et à votre disposition au secrétariat.

- ***Accès à au dossier***

Le dossier appartient au résident et/ou à son représentant légal et sa consultation fait l'objet d'une procédure répondant à la réglementation en vigueur.

⇨ Une demande écrite doit être adressée au Directeur de l'établissement avec la copie d'une pièce d'identité

⇨ Délais de réponse :
- Au plus tard dans les 8 jours à partir de la demande quand les informations sont inférieures à 5 ans.
- Au plus tard dans les 2 mois à partir de la demande quand les informations sont supérieures à 5 ans

⇨ Consultation
- Soit sur place
- Soit par une remise ou envoi de copies (frais à la charge du demandeur)

- ***Confidentialité***

L'ensemble du personnel est astreint au secret professionnel.

La gestion de votre dossier fait l'objet d'un traitement informatique.
Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tous les traitements informatiques effectués à la MAS du Coudray ont été déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

- ***Lutte contre la maltraitance***

La MAS du Coudray a un engagement institutionnel fort de lutte contre la maltraitance.

Différents dispositifs y contribuent :

* L'engagement personnel de chaque agent à respecter notre charte de Bientraitance
* Notre procédure de signalement des actes de maltraitance
* La Formation Continue de nos professionnels
* L'Analyse des pratiques professionnelles
* Les réunions d'équipes pluridisciplinaires régulières

Numéros utiles

MALTRAITANCE 39 77 (d'écoute national)

Direction Générale de l'EPSM-Morbihan 02 97 54 48 03

Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan 0 800 056 200 (numéro vert)

Etablissements
Médico-Sociaux

Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003, charte mentionnée L.311-4 Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE I

Nul ne peut faire l'objet d'une quelconque discrimination.

ARTICLE II

La personne accueillie a le droit à une prise en charge adaptée.

ARTICLE III

La personne accueillie a le droit à une information claire la concernant, ainsi que sur l'organisation de l'établissement.

ARTICLE IV

La personne accueillie dispose du libre choix entre les prestations qui lui sont offertes.
Elle doit être informée des conditions et des conséquences de sa prise en charge, toujours en veillant à sa compréhension.

ARTICLE V

La personne accueillie peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie, ou en demander le changement.

ARTICLE VI

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux , dans le respect du souhait de la personne.

ARTICLE VII

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, le respect de la confidentialité des informations la concernant.

ARTICLE VIII

La personne accueillie peut circuler librement, conserver ses biens personnels, disposer de ses revenus, sauf contre indications liées à sa prise en charge.

ARTICLE IX

La personne accueillie doit bénéficier de soutien et de prévention, dans tous les moments de sa vie.

ARTICLE X

La personne accueillie a le droit d'exercer pleinement ses droits civiques.

ARTICLE XI

La personne accueillie a le droit de pratiquer sa religion, dans un respect mutuel des croyances.

ARTICLE XII

Le respect de l'intimité, et de l'intégrité de la personne accueillie sont garantis.

L. LE COMTE – Sur Quéry – 10/2004

Nous espérons avons répondu à beaucoup de questions.
Si d'autres informations sont nécessaires, nous sommes à votre disposition et ferons en sorte de satisfaire au mieux les demandes.

Nous contacter

MAS du Coudray

Z.A. du Clos Joubaud – 56460 LA CHAPELLE CARO

02.97.74.94.94

mascoudray-administration@epsm-morbihan.fr

Direction des Etablissements Médico-Sociaux : 02.97.54.48.25